République Française COMMUNE DE MARCHAIS

Nombre de membres	Séance du 13 novembre 2024
en exercice : 10	L'an deux mille vingt-quatre et le treize novembre, l'assemblée,
	régulièrement convoquée le 7 novembre 2024, s'est réunie sous la
<u>Présents</u> : 8	présidence de monsieur Christophe HANON, Maire
Votants: 8	Sont présents: Christophe HANON, Corinne DEMETZ, Patrice MALOT,
	Rémi BORNIER, Monique BAILLIET, Séverine CAILLIEZ, Jessica
	MALOT, Sergine PAYEN
	Représenté(s): Néant
	Excusé(s): Néant
	Absents: Quentin CAILLEAUX, Marlène CABON
	Secrétaire de séance : Séverine CAILLIEZ

Objet: Décision modificative n° 4 du budget primitif 2024 - 2024 036

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants.

Il est nécessaire de procéder aux réajustements de ces comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

DEPENSES RECETTES

0.00

0.00

INVESTISSEMENT:

INVESTISSEMENT:		DELEUSES	RECEITES
203 (Réel) Opération 116	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	+ 3 000,00 €	
231 (Réel) Opération 116	Immobilisations corporelles en cours	+ 27 000,00 €	
231 (Réel) Opération 137	Immobilisations corporelles en cours	- 30 000,00 €	
	TOTAL:	0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 4 du budget primitif 2024, telle que présentée ci-dessus.

TOTAL:

<u>Objet : Encaissements de chèques émis par le Trésor Public en règlements d'excédents de versements de taxes foncières 2024 de la commune de Marchais - 2024 037</u>

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Marchais a reçu 2 chèques, émis par le Trésor Public, d'un montant de 14,00 € pour le premier, et d'un montant de 8,00 € pour le second, correspondant aux règlements d'excédents de versements de taxes foncières 2024 de la commune de Marchais

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de l'autoriser à procéder aux encaissements de ces chèques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à procéder aux encaissements des 2 chèques, reçus par la commune de Marchais et émis par le Trésor Public, d'un montant de 14,00 € pour le premier, et d'un montant de 8,00 € pour le second, correspondant aux règlements d'excédents de versements de taxes foncières 2024 de la commune de Marchais.

Objet: Rénovation du poteau bois EP053 HS rue du Grand Logis à Marchais - 2024 038

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA:

Rénovation poteau bois EP053 HS rue du Grand Logis à Marchais

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 2 411,54 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 2 411,54 € HT et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USEDA	CONTRIBUTION COMMUNE
Éclairage public Matériel	2 411,54 €	0,00 €	2 411,54 €
	2 411,54 €	0,00 €	2 411,54 €

La contribution de la commune de Marchais sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante
- 2) De s'engager à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée, conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés

3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, de rembourser à l'USEDA les frais d'études engagés

QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS

- 1) La commune de Marchais est dans l'attente d'un devis de l'ONF pour la plantation d'arbres, à l'entrée du village, à gauche en revenant de Liesse-Notre-Dame
- 2) L'ONF fournira à la commune de Marchais, à titre gracieux, 2 sapins
- 3) 20 nichoirs à oiseaux ont été commandés au GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique). Ceux-ci sont gratuits
- 4) Le prochain conseil d'école du Syndicat Scolaire de Marchais Liesse-Notre-Dame Missy-lès-Pierrepont se déroulera le lundi 18 novembre 2024
- 5) Madame Monique BAILLIET a récemment repris la Présidence du Club du 3ème âge